Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 6 juillet 2020, à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Frédéric Bélisle (quitte à 19h10)
Yvan Bessette
Guy Chamberland

QUORUM

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2020-07-06-001 **Ouverture de l'assemblée régulière**

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Guy Chamberland

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-06-002 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, Appuyé par Mme Micheline Lebel :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia **ouvert.**

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-003 **Rapport de l'inspecteur pour le mois de juin 2020**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de juillet 2020;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Bélisle:

D'adopter le rapport des permis émis du mois de juin 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-004 **Adoption des procès-verbaux des assemblées du 1er juin 2020 et du 15 juin 2020**

Il est proposé par M. Yvan Bessette, appuyé par M. Guy Chamberland :

De reporter l'adoption des procès-verbaux à la prochaine assemblée du 10 août 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-005 **Décision concernant la demande de dérogation DM-2020-07 :**

2020-07-06-005.001 **308, rue Tougas (lots 4 565 222)**

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Jacques Lavallée :

De reporter la décision due au manque d'informations, à la prochaine assemblée régulière du 10 août 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-006 **Programme TECQ résolution d'approbation de la programmation finale**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Yvan Bessette :

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28$ par habitant par année, soit un total de 140$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-007.001 **DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ**
Lots 6 329 273
Denis Fournier # 185, 20ième Avenue

CONSIDÉRANT la demande de conformité à la réglementation municipale et l'examen des éléments énumérés à l'art.62 L.P.T.A.Q. ;

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ, du demandeur expliquant le projet de lotissement et de construction ;

CONSIDÉRANT que le lot visé **6 329 27** fait partie d'une zone de consolidation résidentielle homogène et densifiée, existante depuis les années 60, n'a que pour effet de compléter les espaces disponibles vacants et déjà utilisés à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun autre emplacement disponible pour le demandeur et que ces lots sont directement adjacent aux réseaux d'aqueduc et égouts sanitaires municipaux;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'utilisation de ce lot à des fins agricoles est impraticable;

CONSIDÉRANT Qu'il n'y aura aucune conséquences ou contrainte additionnelles à long terme sur l'utilisation agricole, ni sur les établissements de productions animales;

CONSIDÉRANT que les limites de l'ensemble du secteur sont clairement définies et que la construction résidentielle sur le lot visés ne modifie en rien les superficies ni la pratique de l'agriculture des lots contigües;

CONSIDÉRANT les effets socio-économiques de la densification d'occupation du secteur est nécessaire et justifié pour la collectivité.

Il est proposé par Mikaelle Rolland, appuyé par M. Yvan Bessette et résolu :

D'appuyer la demande du requérant, le tout tel que présenté sur les formulaires d'autorisation de la CPTAQ ainsi que les plans annexés ;

Que la présente demande est conforme à la réglementation municipale et permet de maintenir le potentiel et l'utilisation des activités agricoles sur les lots avoisinant.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-007.2 **DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ**
Lots 4 565 081 et **partie du lot 4 565 080**
(boisé de 4.42 ha)

CONSIDÉRANT la demande de conformité à la réglementation municipale et l'examen des éléments énumérés à l'art.62 L.P.T.A.Q. ;

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ, du demandeur expliquant le projet de lotissement et aliénation;

CONSIDÉRANT que les lots visés **4 565 081** et **partie du lot 4 565 080 (boisé)** font parties actuellement d'une exploitation agricole limité en superficie et qui n'est pas le principal revenu du propriétaire;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun autre emplacement disponible pour le demandeur et que ces lots sont directement adjacents et contigües à la propriété du demandeur faisant partie d'une zone de consolidation résidentielle déjà utilisés à des fins résidentielle et de villégiature;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'utilisation de ce lot à des fins agricoles est impraticable, puisqu'il y a interdiction de déboisement pour remise en culture;

CONSIDÉRANT que l'emplacement des lots visés sont situés à l'intérieur d'une zone inondable de récurrence 0-2 ans, les possibilités de travaux, ouvrages et aménagement sont extrêmement limitées;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune conséquences ou contrainte additionnelles à long terme sur l'utilisation agricole, ni sur les établissements de productions animales;

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà une limitation relative à l'épandage d'engrais et de pesticide, soit une zone tampon à partir de la limite 0-2 ans;

CONSIDÉRANT que le lot visés ne modifient en rien les superficies ni la pratique de l'agriculture des lots contigües, ni de morceler une exploitation agricole pour en réduire la superficie cultivable;

CONSIDÉRANT que les lots visées sont situées à l'intérieur d'un milieu humide et d'une zone identifiée d'intérêt écologique ne représentent aucun intérêt pour l'agriculture;

Il est proposé par Mme Mikaelle Rolland, appuyé par M. Yvan Bessette et résolu :

D'appuyer la demande de révision du requérant, le tout tel que présenté sur les formulaires d'autorisation de la CPTAQ ainsi que les plans annexés;

Que la présente demande est conforme à la réglementation municipale et permet de maintenir le potentiel et l'utilisation des activités agricoles sur les lots avoisinants;

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-008 **Dossier remblai : Mise-en-demeure et ordonnance judiciaire**

CONSIDÉRANT le dossier d'infraction du # 957, Rue Laberge, que l'émission de constats d'infraction ainsi que l'imposition d'amendes ne serait pas proportionnel à la situation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit agir en conséquence afin que la règlementation à appliquer dispose d'une peine à caractère dissuasif;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, Appuyé par M. Yvan Bessette :

De Transférer le dossier du 957, rue Laberge à nos procureurs pour amorcer les procédures judiciaires (requête en ordonnance) afin d'obtenir la remise en état initial du terrain;

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-009 **Demande d'appui au projet Loi PL61, visant la relance économique (Bureau de circonscription d'Iberville provinciale)**

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet de loi PL 61 : "Mesures d'allègement et d'accélération des projets d'infrastructures des organismes publics" de la part du Bureau provincial de la circonscription d'Iberville;

CONSIDÉRANT que les mesures proposées vont accélérer la réalisation de certains travaux, réduire les délais d'obtention d'autorisation et simplifier les exigences administratives;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

De transmettre l'appui de la Municipalité de Sabrevois à l'adoption du projet de loi 61;

Que les Mesures proposées sont adéquates et requises pour assurer la reprise des projets d'infrastructures et la relance économique nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-010 **Résolution d'autorisation aux programmes de subvention**

2020-07-06-010.001 **Fonds accessibilité Développement social Canada**

CONSIDÉRANT **Que** le Ministère de l'emploi et du développement social, a lancé un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme Fonds pour l'accessibilité – Projets de petites envergures;

CONSIDÉRANT **Que** cet appel de projets s'adresse aux collectivités et milieux de travail désireux d'améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans leur milieu.

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par Mme Nathalie Bonneville :

Que la municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

Que le mandataire délégué pour le suivi de la demande ainsi que la signature de la convention d'aide financière est le Directeur général de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, Monsieur Fredy Serreyn.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-010.002 **PriMADA infrastructures pour Ainés**

CONSIDÉRANT **Que** le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le secrétariat aux ainés du ministère de la Santé et des Services sociaux, offre un soutien financier aux municipalités ayant adopté une politique des aînés et son plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

CONSIDÉRANT **Que** ce programme répond à des mesures spécifiques aux besoins de nos ainés tel qu'inscrit dans notre plan d'action MADA;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par Mme Nathalie Bonneville :

Que la municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

Que le mandataire délégué pour le suivi de la demande ainsi que la signature de la convention d'aide financière est le Directeur général de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, Monsieur Fredy Serreyn.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-010.003 **Tourisme, Fonds régions et ruralités (FRR)**

CONSIDÉRANT la date de dépôt de projets fixée au 11 septembre du "Fonds Régions et Ruralité" qui appui des projets conjoints entre Municipalités.

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

De Mandater Tourisme du Haut-Richelieu pour la présentation d'une demande d'aide financière inter-municipale pour une étude de réalisation de circuits cyclables entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Venise-en-Québec.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-011 **Proposition d'entente avec la Marina de Sabrevois pour l'accès à la descente de bateau**

CONSIDÉRANT les demandes de citoyens pour un accès à une descente de bateaux de plaisance dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que la descente pour petites embarcations de pêche récréatives et équipements de loisirs nautiques aménagée au site du Quai Ryan n'est pas en mesure de recevoir des bateaux nécessitant une profondeur d'eau supérieure;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit autoriser le bail commercial de la Marina auprès du "Centre d'expertise hydrique du Québec" pour l'utilisation de l'eau directement en façade de l'emprise de rue ;

CONSIDÉRANT que des équipements appartenant à la Marina Sabrevois sont localisés dans l'emprise de rue publique incluant la portion terrestre de la descente.

Il est proposé par M. Yvan Bessette, appuyé par Mme Micheline Lebel :

D'entériner l'entente pour l'accès des citoyens de Sabrevois à la descente de bateau, pour une durée indéterminée.

Les résidents de Sabrevois pourront utiliser gratuitement la descente, en autant qu'aucun équipement de la Marina n'est utilisé;

Un prix préférentiel de 10$ /par utilisation ou 100$ /annuel sera appliqué pour l'utilisation des quais, stationnement, ou autres équipements de la Marina aux résidents de Sabrevois uniquement;

Que le contrôle et la gestion de cette entente seront appliqués par la Marina.

L'entente devra être renégociée advenant un transfert de propriété de la Marina de Sabrevois.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-012 **Exercice du Droit de retour / affiliation Compo du-Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT que la municipalité a signifié à Compo-Haut-Richelieu inc. son intérêt à exercer son droit d'adhésion selon les modalités et conditions financières qui sont mentionnées à l'intérieur d'une lettre d'intention;

CONSIDÉRANT Les conditions énumérées dans la lettre d'intention à l'effet que la municipalité souhaite que l taux d'intérêt de 2.5 % tel que prévu dans les modalités des règlements 221 et 222 adopté par la MRC soit modifié à 2%, ainsi qu'une compensation soit émise pour des bacs de compost que la municipalité a déjà acquis;

CONSIDÉRANT L'adoption par la MRC du règlement 563 modifiant le règlement 221 et le règlement 564 modifiant le règlement 222 à l'effet qu'une municipalité exerçant sont droit d'adhésion doit verser sa quote–part, les coûts contingents, les fonds d'immobilisation, soutien et démarrage avec intérêts courus au taux de **2**%;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyée par Mme Mikaelle Rolland :

D'exercer son droit de s'assujettir à la compétence de La MRC du Haut-Richelieu en ce qui a trait aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles conformément au règlement 10.2 du code municipal.

D'autoriser les crédits nécessaires conformément au règlement 10.3 du code municipal, le tout à être versé sur une période de 5 ans sans intérêts à compter de la transmission des présentes.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-013 **Dépenses du mois de juin 2020**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de juin 2020 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de juin 2020 et ce, tels que présentés dans le rapport mensuel.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-014 **Correspondance**

2020-07-06-014.001 **Tourisme Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT le projet initié par Tourisme Haut-Richelieu pour la fabrication de "CADRES-PHOTOS" pour une stratégie de marketing pour la promotion du tourisme dans le Haut-Richelieu;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyé par M. Guy Chamberland :

D'autoriser l'installation du cadre-photo au Quai Ryan par notre service de travaux publics ;

Adoptée à l'unanimité

Correction du point 2020-07-06-014.002 suite à l'adoption du procès-verbal du 6 juillet 2020 lors de l'assemblée du 14 septembre 2020

2020-07-06-014.002 **Système de télémétrie**
Surveillance des réseaux aqueduc / égouts sanitaires

CONSIDÉRANT que l'ordinateur et le logiciel de surveillance et de centrale du réservoir d'eau potable et des postes de pompages (débitmètres) sont désuets;

CONSIDÉRANT que l'ancien logiciel de gestion des alarmes n'est pas compatible avec un système d'exploitation récent;

CONSIDÉRANT que ces programmes assurent la télémétrie à distance :

- alarme;
- surveillance et gestion;
- pompes et débit.

via un système de fibre optique et de transmission de données de par antennes.

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Yvan Bessette :

D'autoriser la mise à jour de l'ensemble des systèmes de télémétrie actuel ou transférer le contrôle et surveillance en mode cellulaire (SCADA).

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-015 **Période de questions**

2020-07-06-015.001 **Signalisation pour Place Léger**

CONSIDÉRANT que plusieurs sites de géo-localisation internet semblent erronés quant à la route à suivre pour se rendre au "Domaine Pourki" et qu'en conséquence, les visiteurs empruntent la 41ième Avenue et la Place Léger pour s'y rendre.

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyé par M. Guy Chamberland :

D'assister les représentants du Domaine pour la confection d'une affiche indiquant précisément son emplacement afin de réduire les inconvénients du secteur avoisinant;

D'autoriser l'installation par notre service de travaux publics de l'affiche avec le matériel requis à l'intérieur de l'emprise de rue, à la localisation appropriée;

Adoptée à l'unanimité

2020-07-06-016 **Fermeture ou ajournement de l'assemblée**

Il est proposé par M. Guy Chamberland :

La fermeture de l'assemblée à 19h45.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier